

Liste indicative des informations à fournir  
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une évaluation environnementale  
pour les plans et programmes



Article R. 122-17-I et II du code de l'environnement

FORMULAIRE GÉNÉRAL

Imprimé téléchargeable sur le site : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/quels-documents-transmettre-a3743.html>

Commune de Saverdun

Date de la demande 06/05/2022

Nom de la personne publique responsable du document Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège  
Mme TEQUI Christine, Présidente du SMDEA09

Tél 05 61 04 09 00

Courriel s.mignotte@smdea09.fr

1. Intitulé du plan, schéma, programme ou document de planification

Procédure concernée

- élaboration Non
- révision Oui, révision du zonage d'assainissement Commune de Saverdun
- modification Non

*Le cas échéant, joindre la délibération ou autre décision engageant la procédure*

ou

2. État de la planification du territoire

Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs documents d'urbanisme ?

Oui

PLU communal en cours de finalisation

Ce(s) document(s) a (ont)-t-il(s) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

NC

*Si oui, préciser à quelle date*

Le territoire fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours (élaboration, révision de PLU) ?

Cette procédure est-elle soumise à évaluation environnementale ? (article R-104-8 à R-104-14 du code de l'urbanisme)

Cette procédure fait-elle l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ? (article R-104-8 à R-104-14 du code de l'urbanisme) ?

*Si oui, préciser à quelle date*

3. Description des caractéristiques principales de la valeur et de la vulnérabilité  
de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan [...]

Territoire concerné Joindre une carte du périmètre ou le plan de zonage

Commune de Saverdun  
Département de l'Ariège 09

Estimation de la superficie globale du périmètre

6100 ha

Ordre de grandeur de la population du périmètre

4134 (2015) INSEE

#### Enjeux du territoire

- milieux naturels et biodiversité (exemples à citer : ZNIEFF de type 1 ou 2, Natura 2000, ...)
- patrimoine et paysage
- ...

Cours de l'Ariège : 730010232

Bois de Bonnac : 730011901

#### 4. Description des caractéristiques principales du plan [...]

##### En particulier, la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités

L'implantation de nouveaux bâtiments ou de nouvelles activités doit se faire en cohérence avec ce zonage.

##### Quels sont les objectifs ?

Décrivez les grandes lignes ou orientations qui vont constituer l'armature du plan ou schéma

Le plan de zonage d'assainissement précise :

- d'une part, les zones pour lesquelles la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées sont assurés de façon collective,
- d'autre part les zones pour lesquelles les eaux usées sont traitées à la parcelle via des dispositifs d'assainissement non collectif.

#### 5. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan [...]

##### Les orientations retenues sont-elles susceptibles d'avoir des incidences négatives ou positives sur ces enjeux ?

##### Préciser les effets liés à la mise en œuvre du plan de manière globale ou de sa mise en œuvre projet par projet sur une zone géographique spécifique

Le zonage existant est réduit suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) mené préalablement à l'établissement du zonage d'assainissement.

De plus, le SDA prévoit des aménagements qui permettront d'améliorer le traitement et la collecte des eaux usées afin d'ainsi préserver le milieu naturel.

##### Le document est-il susceptible de prescrire des travaux d'aménagement ?

##### Le document est-il susceptible d'autoriser des travaux d'aménagement ?

Le zonage d'assainissement ne prescrit pas de travaux d'aménagement.

Des travaux d'aménagement ont été prescrits dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

##### Les zones de travaux potentiels d'aménagement recoupent-elles des zones à enjeux environnementaux ?

Non

#### 6. Informations complémentaires que la collectivité souhaite communiquer

Le 06/05/2022,

A Saint Paul de Jarrat

La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI